N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Equipement	1,29 ha	Communauté de Communes
2	Canalisation tout à l'égout et eaux pluviales	180 m²	Commune
3	Jardin public - mise en valeur de la Chapelle St Mesmin	558 m²	Commune
4	Création d'une voie	545 m²	Commune
5	Espaces verts – Chemins piétons et cyclables / bois bonnard	4 868 m²	Commune
6	Création d'un chemin piéton	378 m²	Commune
7	Passage du réseau d'assainissement eaux usées et création chemin piéton	4 475 m²	Commune
8	Déplacement du chemin rural de Vaux	2 353 m²	Commune
9	Elargissement de la ruelle des Mérigotteries	83 m²	Commune
10	Chemin piéton de la Mance	50 m²	Commune
11	Création d'une voie	869 m²	Commune
12	Bouclage d'une ruelle étroite	67 m²	Commune
13	Bassin de rétention - La Canterie 2 et 3	4 731 m²	Commune
14	Passage t/V	39,92 ha	Etat
15	Parking	2 583 m²	Commune
17	Chemin Piéton en vue de l'urbanisation du Point du Jour	388 m²	Commune
18	Création d'un chemin pour l'entretien de la fontaine	59 m²	Commune
19	Accès au souterrain (lieu touristique)	1 079 m²	Commune
20	Elargissement route du Louroux	155 m²	Commune
21	Accès à la croix de Mareille	341 m²	Commune
22	Aménagement Espace Theuriet	253 m²	Commune

N — Zonage au PLU et libellé de la zone

Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme

Cheminement piéton à conserver

Zone non aedificandi

Éléments protégés au titre du L 123-1-5-7° du CU :

Arbres remarquables

Élément linéaire (haies structurantes et alignements d'arbres)

Élément linéaire (haies à requalifier)

Élément surfacique d'intérêt paysager (jardins, parcs, bolisements)

Élément ponctuel de patrimoine à préserver

Linéaires de préservation de la diversité commerciale

Emplacements réservés

Terrains cultivés à protéger en zone urbaine au titre du L. 123-1-5-9° du CU

Marge de recul dérogatoire à la règle définies par les articles L111-6 et L111-8 du Code de l'Urbanisme (ex article L111-1-4)

CITADIA — [INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Département d'Indre-et-Loire (37)

Commune de Sainte-Maure de Touraine

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.b. Documents graphiques

Zonage PLU

Échelle : 1 / 3 000 ème

	Prescription	Arrêt	Approbation
Révision 1	04.04.2011	15.04.2013	17.12.2013
Modification n°1			22/01/2015
Rév. allégée n°1	14/01/2016	10/03/2016	14/06/2016
Rév. allégée n°2	14/01/2016	10/03/2016	14/06/2016
Mise à jour			09/11/2016
Modification simplifiée n°1			

Vu pour être arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du :

Le Président, M. PIMBERT Christian